

**Préavis N° 4-2026 au Conseil
communal sur les indemnités et
jetons de présence des membres du
Conseil communal pour la législature
2026-2031**



Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal, la Municipalité demande au Conseil communal de déterminer le traitement et les indemnités, jetons de présence des membres du législatif pour la législature 2026-2031.

Bases légales

Conformément à l'article 29 de la loi sur les communes et à l'article 17, chiffre 14 du Règlement sur le Conseil communal, il appartient au Conseil communal de fixer les indemnités de ses membres et sur certaines fonctions en son sein. Cette décision est prise en principe au moins une fois par législature.

Situation actuelle

La rémunération actuelle des membres du Conseil communal est basée sur le préavis municipal N° 1-2016 adopté par le Conseil communal le 14 avril 2016 et appliquée dès le 1^{er} juillet 2016. Depuis cette date deux préavis complémentaires concernant ces rémunérations ont été adoptés.

- Préavis N° 8-2016 concernant l'indemnité d'huissier* du Conseil communal.
- Préavis N° 6-2022 concernant l'indemnité pour la fonction de Secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Propositions pour la législature 2026-2031

Nous vous soumettons les propositions d'indemnités et jetons de présence des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

Elles ont été fixées en fonction des retours des commissions et des personnes du Bureau, mais également après analyse d'autres communes du district et comportant le même nombre d'habitants que Forel (Lavaux). Les résultats montrent clairement une envie d'abolir les comptes communs pour les commissions et le bureau du Conseil communal et de défrayer les personnes présentes aux diverses convocations. Toutes les rémunérations seront versées aux personnes directement. De fait, le compte disponible pour les activités récréatives du Conseil ne sera plus alimenté.

La fonction de Conseiller communal reste une activité dont les indemnités sont en partie symboliques. Toutefois, certaines activités comme la présidence, le secrétariat, la participation aux dépouillements des votations et élections le dimanche, ainsi que les travaux exécutés par les membres des commissions permanentes, demandent un investissement en temps et en travail nécessitant des demandes de congés aux employeurs pour les séances fixées dans la journée. Ces tâches méritent une rémunération adéquate.

Les indemnités sont payées une fois par année, en décembre, ainsi qu'à la fin d'une législature.

Ci-après, vous trouverez un tableau comparatif se basant sur une moyenne des préavis proposés aux séances du Conseil communal ces dernières années. Ces chiffres sont basés sur des estimations horaires et pourront évoluer, notamment en fonction des membres présents lors des convocations.

Préavis N° 4-2026 - Indemnités et jetons de présence des membres du Conseil communal 2026-2031

Tableau comparatif et impact sur les comptes entre la situation actuelle et les indemnités proposées.

	Fonctions concernées	Informations	Indemnité actuelle	Indemnité proposée	Impact sur les comptes
1.0	Président du Conseil	Débours à forfait - préparation et conduite des séances du Conseil communal, représentations, préparation des votations et élections, présidence du bureau électoral les dimanches de votations-élections	500.00	1'200.00	700.00
1.1	Président du Conseil	4 dépouillements à CHF 60.00/demi-journée	240.00		-240.00
2.0	Vice-Président	Remplacement du Président du Conseil CHF 100.00 / séance (non compris jeton de présence) pour la préparation de la séance et sa conduite		0.00	0.00
3.0	Bureau du Conseil	Indemnité annuelle à forfait	2'700.00		-2'700.00
3.1	Bureau du Conseil (1 Président, 1 Vice-Président, 2 Scrutateurs, 2 Scrutateurs suppléants)	4 séances du Bureau du Conseil à CHF 28.00/heure * 4 heures * 6 personnes - préparation des séances du Conseil et préparation des votations-élections		2'688.00	2'688.00
4.0	Secrétaire du Conseil	Salaire annuel y compris présence lors des séances de bureau pour la préparation des Conseils communaux et des élections/votations et présence lors des séances du Conseil et les dimanches de votations-élections	5'500.00	6'000.00	500.00
4.1	Secrétaire du Conseil	4 dépouillements à CHF 60.00/demi-journée	240.00		-240.00
5.0	Huissier du Conseil	4 séances de Conseils à CHF 100.00	400.00	400.00	0.00
5.1	Huissier du Conseil	Forfait frais de déplacement pour 4 Conseils à CHF 25.00	100.00	100.00	0.00
6.0	Conseillers	Jeton de présence de CHF 35.00 par Conseil pour 55 Conseillers / 4 Conseils	7'700.00	7'700.00	0.00
6.1	Conseillers	Amende pour arrivée tardive non excusée à CHF 10.00	0.00	0.00	0.00
6.2	Conseillers	Amende pour absence excusée (jeton de présence) à CHF 35.00	0.00		0.00
6.3	Conseillers	Amende pour absence non excusée (24 heures avant la séance du Conseil), cas d'urgence excepté à CHF 55.00	0.00	0.00	0.00
6.4	Conseillers/membres du Bureau appelés à dépouiller les dimanches de votations/élections	4 dépouillements à CHF 28.00 / heure * 4 heures * 15 personnes	3'600.00	6'720.00	3'120.00
7.0	Commission de Gestion	Indemnité annuelle à forfait	2'000.00		-2'000.00
7.1	Commission de Gestion - séances	4 séances à CHF 30.00 / heure * 2 heures * 8 personnes + CHF 15.00 / 30 minutes * 4 * 8 personnes	2'240.00	3'840.00	1'600.00
7.2	Commission de Gestion - visite des dicastères	1 visite de dicastère à CHF 30.00 / heure * 2 heures * 8 personnes + CHF 15.00 / 30 minutes * 12 * 8 personnes	1'120.00	1'920.00	800.00
7.3	Commission de Gestion - rédaction des rapports	4 rédactions de rapports à CHF 40.00 par rapport		160.00	160.00
8.0	Commission des finances	Indemnité annuelle à forfait	1'000.00		-1'000.00
8.1	Commission des finances - séances	4 séances à CHF 30.00 / heure * 2 heures * 5 personnes + CHF 15.00 / 30 minutes * 4 * 5 personnes		2'400.00	2'400.00
8.2	Commission des finances - rédaction des rapports	2 rédactions de rapport à CHF 40.00 par rapport		80.00	80.00
9.0	Commission de l'urbanisme	Indemnité annuelle à forfait par personne à CHF 200.00	600.00		-600.00
9.1	Commission de l'urbanisme - séances	4 séances à CHF 30.00 / heure * 2 heures * 3 personnes + CHF 15.00 / 30 minutes * 2 * 3 personnes		1'080.00	1'080.00
10.0	Municipalité	Vacations sur demande de la Municipalité à CHF 55.00 / heure	0.00	0.00	0.00
10.1	Municipalité	Commissions appelées sur invitation de la Municipalité à siéger de jour, un forfait de 150.00 par personne et par 1/2 journée est attribué nominativement aux membres et non à la Commission	0.00	0.00	0.00
10.2	Municipalité	Indemnité kilométrique de déplacement hors Commune (sur demande de la Municipalité) à CHF 0.80	0.00	0.00	0.00
Total			27'940.00	34'288.00	6'348.00

En rouge : estimations

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 4-2026,
Entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De porter le forfait annuel pour la fonction de Président à CHF 1'200.00. Non compris, la participation aux scrutins (élections, votations), indemnisée selon le point 6.4 et les séances du bureau indemnisées selon le point 3.1.
2. De rétribuer le Vice-Président qui remplace le Président par CHF 100.00 par séance.
3. D'octroyer aux Conseillers communaux (y compris aux membres du bureau du Conseil communal) une indemnité de CHF 28.00 / heure pour le dépouillement des élections-votations.
4. Que le traitement annuel pour la fonction de Secrétaire est de CHF 6'000.00.
5. D'octroyer un forfait de CHF 100.00 par séance pour la fonction d'huissier et un forfait pour frais de déplacement à CHF 25.00 si l'huissier n'habite pas la Commune.
6. Que les jetons de présence des membres du Conseil sont de CHF 35.00 par séance, versés personnellement aux Conseillers.
 - 6.1. Que les arrivées tardives non excusées sont amendées de CHF 10.00 par séance.
 - 6.2. Que les absences excusées sont sanctionnées par une amende de CHF 35.00 représentant le jeton de présence.
 - 6.3. Que les absences non excusées 24 heures avant la séance du Conseil sont sanctionnées par une amende de CHF 55.00 par absence, (cas d'urgences exceptés).
7. Que les membres des commissions permanentes du Conseil communal sont défrayés à CHF 30.00/heure pour les séances de commission (versés aux membres présents de la Commission). Si la séance est plus longue, CHF 15.00 par ½ heure supplémentaire sont versés. Le rédacteur des rapports des commissions permanentes reçoit en plus un forfait de CHF 40.00 par rapport.
8. Que les vacations, sur demande de la Municipalité, sont payées CHF 55.00 de l'heure.
9. Que les commissions appelées sur invitation de la Municipalité à siéger de jour sont rétribuées au tarif de CHF 150.00 par personne et par ½ journée.
10. Que l'indemnité kilométrique pour les déplacements hors Commune et sur demande de la Municipalité est de CHF 0.80.

11. Lors de chaque convocation de commission, y compris ad-hoc, le responsable ou le Président de la commission transmettra les noms des personnes présentes et le nom de la personne qui rédige le rapport au Bureau du Conseil, afin d'être validés par le Président du Conseil communal. En fin d'année, la liste sera transmise au Boursier pour le versement des indemnités.
12. De fixer l'entrée en vigueur des tarifs établis par le préavis N° 4-2026 pour la législature 2026-2031 au 1er juillet 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux